

Département du Loiret  
Arrondissement d'Orléans

**Commune de SURY AUX BOIS**

**COMPTE RENDU**

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Réunion du 11 avril 2017**

**Convocation et affichage du 4 avril 2017**

**Présents** : GALVEZ Carole, PREVOST Sylvie, PETIT Philippe, SIXTO Lucie, VIGINIER Dominique, GERMAIN Alain, MARSAL Danielle, HEBERT Françoise, FIQUET Laurent, HAAS Laurent,

**Absents** : SANGLAR Laurent, CHARUEL Eric, CHAPOTOT-CHARUEL Chantal, LALLEMAND Bruno, DESGRANGES Jean-Louis

**Procurations** :

**Secrétaire** : HEBERT Françoise

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 17 MARS 2017**

**Votants      10      Pour              10      Contre              0              Abstention      0**

**PROJET CONCOURS A ACTE DE CESSION FONDS DE COMMERCE**

La société Angus Tourisme, exploitante du fonds de commerce à l'enseigne « La ferme de Betty » a négocié la cession de son fonds de commerce .Un projet de convention de cession qui vous est soumis a été adressé à la commune, pour formuler éventuellement de simples observations pour la partie qui la concerne savoir le bail.

Ceci étant posé, le conseil après prise de connaissance du projet formule les simples observations suivantes :

L'identité exacte des contractants et leur existence légale est à préciser.

En ce qui concerne la destination (article 1), l'utilisation de la licence IV (article 2), le concours du bailleur (article 15.2) les clauses intégrales du bail ne sont pas reprises.

Le bail prévoit le concours du bailleur et non l'agrément : le terme employé est inapproprié.

Ceci étant posé, le conseil donne tout pouvoir au maire pour concourir à l'acte de cession de fonds de commerce projeté, et accomplir toute formalité qui pourrait incomber à la commune.

En outre , le conseil souligne qu'il convient de réduire au mieux la durée de fermeture du commerce occasionnée par cette cession , et autorise en conséquence le maire à déroger au délai prévu à l'article 15.2 pour concourir à l'acte.

**Votants      10      Pour              10      Contre              0              Abstention      0**

La séance est levée à 21h30